

APPEL À CANDIDATURES

SPECTACLES



OBJECTIFS DANSE
07-10.10.2025
BRUXELLES / LIÈGE
CHARLEROI

L'appel pour la 12e édition de la plateforme biennale « Objectifs Danse » est lancé.

Objectifs Danse - OD - est une plateforme biennale de promotion internationale de danse dédiée aux compagnies de la Fédération Wallonie-Bruxelles et destinée à stimuler les exportations. Plateforme privilégiée attestant de la vivacité de la création chorégraphique belge francophone, elle rassemble de nombreux et nombreuses professionnel·le·s internationaux·ales.

Les artistes chorégraphes et compagnies professionnels·les actifs·ves en Fédération Wallonie-Bruxelles en danse sont invité·e·s à soumettre leur proposition de spectacle pour le **28 mars 2025**.

La 12e édition de la plateforme se déroulera à Bruxelles, Charleroi et Liège du **7 au 10 octobre 2025** en lien avec la Biennale de Charleroi danse.



Objectifs Danse est une initiative de Wallonie-Bruxelles Théâtre Danse, Wallonie-Bruxelles International et du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, service de la danse. Elle est menée en partenariat avec :

- **Charleroi danse**, Centre chorégraphique de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- **Les Brigittines**, Centre d'Art contemporain du Mouvement de la Ville de Bruxelles
- **Le Théâtre de Liège**
- **La Cité Miroir** de Liège
- **Le Théâtre Marni**
- **Le Studio Thor**
- **Le Centre Culturel Jacques Franck**

La sélection s'établira sur la base des différents critères repris dans le présent appel avec une attention prêtée à la faisabilité et adaptabilité technique, tout en veillant à prendre en compte la diversité des propositions chorégraphiques.

Le jury sera composé des représentant·e·s des institutions suivantes : WBTD, WBI, Ministère de la FWB - Service de la Danse, Charleroi danse, Les Brigittines, le Théâtre de Liège, le Centre culturel Jacques Franck, le Théâtre Marni, le Studio Thor, le Master danse et pratiques chorégraphiques, un·e journaliste ainsi que des professionnel·le·s expert·e·s dans le domaine de l'art chorégraphique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le comité de sélection se réunira fin avril et procédera à l'annonce des projets sélectionnés pour le **9 mai 2025** au plus tard.

Un maximum de 10 projets seront sélectionnés.

1. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- L'artiste ou la compagnie doit **résider en Wallonie ou à Bruxelles** et attester d'un réseau de partenaires issus de la FWB.
- L'artiste ou la compagnie doit avoir déjà réalisé **au moins 2 créations soutenues par la FWB** (y compris celle présentée pour OD12)
- L'artiste ou la compagnie doit attester d'une prise en considération des **contraintes liées à la diffusion internationale** d'une production de danse et doit faire valoir un **bilan de diffusion** et un **plan stratégique de diffusion**.



- La pièce proposée à la programmation doit avoir fait l'objet d'une **coproduction d'une institution soutenue** par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- La pièce proposée doit avoir été **créée entre mars 2023 et mars 2025**. Les créations antérieures ou postérieures à ces dates ne seront pas éligibles au présent appel.
- Un **courrier circonstancié de maximum 3 pages** détaillant les conditions d'éligibilité et le projet artistique introduira la candidature et fera état de la diffusion internationale et des démarches entreprises par l'artiste ou la compagnie.
- La pièce proposée doit pouvoir être **disponible à la diffusion dès l'automne 2025**.
- Une **fiche technique** précise devra être annexée à la candidature mentionnant la distribution, les dimensions de plateau, les temps de montage et démontage et le nombre de personnes en tournée.
- Une **vidéo** du projet déposée à l'examen est obligatoire. Si aucune captation n'est disponible, l'artiste ou la compagnie devra fournir des images qui permettent d'avoir une idée fidèle du projet.

2. CRITÈRES DE SÉLECTION (SUR 100 POINTS)

- **Enjeu et originalité de la proposition artistique** (développement d'un langage chorégraphique singulier, spécificités du mouvement, caractère novateur et original du spectacle, pertinence de la dramaturgie et du déploiement scénographique, qualité et exigence de la réalisation (scénographie, costumes, son...) (80 points)
- **Adéquation de la proposition artistique aux réalités de la diffusion internationale** (prix de cession à l'étranger, nombre de personnes en tournée, ciblage des marchés potentiels...) (15 points)
- **Qualité du dossier** remis attestant de la professionnalisation de l'artiste ou de la compagnie et de sa capacité à entreprendre une exploitation de son œuvre à l'international (5 points)

3. CRITÈRES D'INTERVENTION

Compte tenu de la nature promotionnelle de la plateforme, les conditions de programmation seront des conditions de marché et de salon. Le postulant s'engage à accepter que sa fiche technique soit allégée en concertation si nécessaire.

Les projets retenus seront soutenus financièrement par une subvention du service de la danse incluant la cession de droit à titre gratuit et un défraiement de 350€ TTC par artiste et technicien au plateau par spectacle présenté.

4. CALENDRIER



Dépôt des candidatures: **28 mars 2025**



Sélection des projets: **fin avril 2025**



Annonce de la sélection : au plus tard le **9 mai 2025**

5. ENVOI DES CANDIDATURES

Les candidatures sont à envoyer par email à:

info@wbtd.be + od12@wbi.be



Un maximum de 5Mo peut être envoyé par mail. Si vos dossiers sont volumineux, merci d'utiliser des liens Google Drive ou un site de transfert de fichiers (wetransfer, swisstransfer etc.)

6. CONTACTS

Wallonie-Bruxelles Théâtre Danse : severine.latour@wbtd.be

Wallonie-Bruxelles International : od12@wbi.be

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles : emilie.wacker@cfwb.be